

MON CALENDRIER DE COLLECTE 2024

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE					
Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI	Jour	OMr	TRI
01 L	*	*	01 J	4	S05	01 V	5	3	01 L	1	4	01 Me			01 S		S22	01 L	1	1	01 J	4	S31	01 D			01 Ma	2	5	01 V	5		01 L	1	1			
02 Ma	2	2	02 V	5	3	02 S			02 Ma	2	5	02 J	4	S18	02 D			02 Ma	2	2	02 V	5	3	02 L	1	4	02 Me	3	S40	02 S			02 L	1	1			
03 Me	3		03 S			03 D			03 Me	3		03 V	5		03 L	1	1	03 Me	3		03 S			03 Ma	2	5	03 J	4		03 D			03 Ma	2	2			
04 J	4	S01	04 D			04 L	1	4	04 J	4	S14	04 S			04 Ma	2	2	04 V	5	3	04 D			04 Me	3		04 V	5		04 L	1	1	04 Me	3				
05 V	5	3	05 L	1	4	05 Ma	2	5	05 V	5		05 D			05 Me	3		05 J	4	S27	05 L	1	4	05 S			05 J	4	S36	05 V	5		05 S					
06 S			06 Ma	2	5	06 Me	3		06 S			06 L	1	1	06 J	4	S23	06 V	5	3	06 S			06 Ma	2	5	06 V	5		06 D			06 V	5	3			
07 D			07 Me	3		07 J	4	S10	07 D			07 Ma	2	2	07 V	5	3	07 S			07 D			07 Me	3		07 S			07 L	1	1	07 J	4	S45			
08 L	1	4	08 J	4	S06	08 V	5		08 L	1	1	08 Me	3		08 S			08 L	1	4	08 J	4	S32	08 D			08 Ma	2	2	08 V	5	3	08 D					
09 Ma	2	5	09 V	5		09 S			09 Ma	2	2	09 J	4	S19	09 D			09 Ma	2	5	09 V	5		09 L	1	1	09 Me	3		09 S			09 L	1	4			
10 Me	3		10 S			10 D			10 Ma	3		10 V	5	3	10 L	1	4	10 Me	3		10 S			10 Ma	2	2	10 J	4	S41	10 D			10 Ma	2	5			
11 J	4	S02	11 D			11 L	1	1	11 J	4	S15	11 S			11 Ma	2	5	11 J	4	S28	11 V	5		11 D			11 V	5	3	11 L	1	4	11 Me	3				
12 V	5		12 L	1	1	12 Ma	2	2	12 V	5	3	12 D			12 Me	3		12 V	5		12 L	1	1	12 J	4	S37	12 S			12 J	4	S50	12 J	4	S50			
13 S			13 Ma	2	2	13 Me	3		13 S			13 L	1	4	13 J	4	S24	13 S			13 Ma	2	2	13 V	5	3	13 D			13 V	5		13 V	5				
14 D			14 Me	3		14 J	4	S11	14 D			14 Ma	2	5	14 V	5		14 D			14 Me	3		14 S			14 L	1	4	14 J	4	S46	14 S					
15 L	1	1	15 J	4	S07	15 V	5	3	15 L	1	4	15 Me	3		15 S			15 L	1	1	15 J	4	S33	15 D			15 Ma	2	5	15 V	5		15 D					
16 Ma	2	2	16 V	5	3	16 S			16 Ma	2	5	16 J	4	S20	16 D			16 Ma	2	2	16 V	5	3	16 L	1	4	16 Me	3		16 S			16 L	1	1			
17 Me	3		17 S			17 D			17 Me	3		17 V	5		17 L	1	1	17 Me	3		17 S			17 Ma	2	5	17 J	4	S42	17 D			17 Ma	2	2			
18 J	4	S03	18 D			18 L	1	4	18 J	4	S16	18 S			18 Ma	2	2	18 J	4	S29	18 V	5		18 D			18 Me	3		18 V	5		18 Me	3				
19 V	5	3	19 L	1	4	19 Ma	2	5	19 V	5		19 S			19 Me	3		19 V	5	3	19 L	1	4	20 S			19 J	4	S38	19 S			19 J	4	S51			
20 S			20 Ma	2	5	20 Me	3		20 S			20 L	1	1	20 J	4	S25	20 S			20 Ma	2	5	20 D			20 V	5		20 D			20 V	5	3			
21 D			21 Me	3		21 J	4	S12	21 D			21 Ma	2	2	21 V	5	3	21 D			21 Me	3		21 S			21 L	1	1	21 J	4	S47	21 S					
22 L	1	4	22 J	4	S08	22 V	5		22 L	1	1	22 Me	3		22 S			22 L	1	4	22 J	4	S34	22 D			22 Ma	2	2	22 V	5	3	22 D					
23 Ma	2	5	23 V	5		23 S			23 Ma	2	2	23 J	4	S21	23 D			23 Ma	2	5	23 V	5		23 L	1	1	23 Me	3		23 S			23 L	1	4			
24 Me	3		24 S			24 D			24 Me	3		24 V	5	3	24 L	1	4	24 Me	3		24 S			24 Ma	2	2	24 J	4	S43	24 D			24 Ma	2	5			
25 J	4	S04	25 D			25 L	1	1	25 J	4	S17	25 S			25 Ma	2	5	25 J	4	S30	25 V	5		25 D			25 Me	3		25 V	5	3	25 Me					
26 V	5		26 L	1	1	26 Ma	2	2	26 V	5	3	26 D			26 Me	3		26 V	5		26 L	1	1	26 D			26 J	4	S39	26 S			26 J	4	S52			
27 S			27 Ma	2	2	27 Me	3		27 S			27 L	1	4	27 J	4	S26	27 S			27 Ma	2	2	27 V	5	3	27 D			27 D			27 V	5				
28 D			28 Me	3		28 J	4	S13	28 D			28 Ma	2	5	28 V	5		28 S			28 Me	3		28 L	1	4	28 S			28 J	4	S48	28 S					
29 L	1	1	29 J	4	S09	29 V	5	3	29 L	1	4	29 S			29 Me	3		29 S			29 L	1	1	29 D			29 Ma	2	5	29 V	5		29 D					
30 Ma	2	2	30 S			30 S			30 Ma	2	5	30 J	4	S22	30 D			30 S			30 Ma	2	2	30 L	1	4	30 D			30 S			30 L	1	1			
31 Me	3		31 D			31 D			31 V	5		31 V	5		31 Me	3		31 S			31 S			31 L	1	4	31 J	4	S44	31 S			31 Ma	2	2			

*collecte avancée au samedi 30/12/23

*collecte décalée du fait d'un jour férié

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)

Lundi (tournée 1) : Centre-bourgs de Bérulle, Planty, Rigny-le-Ferron et Vulaines / Hameaux et écarts de Berluviens, Bois-le-Roi, Collège, Fort-Jacquet, Intermarché, La petite Jaronnée, La Vove, Le Bois de Rigny, Le Châlet, Le Jard, Le Mineroy, Les Chalois, Les Chevréaux, Les Cornées-Alexandre, Les Cornées-Cabourdins, Les Cornées-Laliat, Les grandes Vallées, Les Langots, Les petites Vallées, Les Quincarlets, Maison de retraite et Vaujurennes
Mardi (tournée 2) : Centre-bourgs d'Aix-en-Othe, Chenegy et Villemoiron-en-Othe / Hameaux et écarts de Craney, Le Valdreux, Surançon et Snack de Paisy
Mercredi (tournée 3) : Centre-bourgs de Pâlis, Saint-Benoist-sur-Vanne et Villemaur-sur-Vanne / Hameaux et écarts d'Armentières, Ferme Marteau, Courmonocle, Druisy, Ferme de la Pilonnerie, Ferme du Bel Air, La belle Epine, La Bouillant, Le Nervost, Le Prédaisy, Les Bordes, Les Robins, Pitoite et Restaurant routier de Paisy
Jeudi (tournée 4) : Centre-bourgs de Bercenay-en-Othe, Maraye-en-Othe, Nogent-en-Othe et Saint-Mards-en-Othe / Hameaux et écarts de Champcharme, Champsicourt, La belle Fayte, La Croix-Saint-Jacques, La Lisière des Bois, La Mivoie, La Perrière, Le Haut Nogent, Les 3 Maisons, Les Boulins, Saint-Bouin, Vaubadon et Vaucouard
Vendredi (tournée 5) : Centre-bourgs d'Aix-en-Othe, Neuville-sur-Vanne et Paisy Cosdon / Hameaux et écarts de Bourg-de-Partie, Intermarché, Le Châlet, Les Chênettes, Maison de retraite et Snack de Paisy

COLLECTE DES SACS DE TRI

Semaine impaire	Lundi (tournée 1) : Pâlis, Neuville-sur-Vanne et Villemaur-sur-Vanne
	Mardi (tournée 2) : centre-bourg d'Aix-en-Othe, La Vove, Le Jard et Mont Saint-Benoît
	Vendredi (tournée 3) : hameaux d'Aix-en-Othe (sauf La Vove, Le Jard et Mont Saint-Benoît), Paisy-Cosdon et Villemoiron-en-Othe
Semaine paire	Lundi (tournée 4) : Bérulle, Planty, Rigny-le-Ferron, Saint-Benoist-sur-Vanne et Vulaines
	Mardi (tournée 5) : Bercenay-en-Othe, Chenegy, Maraye-en-Othe, Nogent-en-Othe et Saint-Mards-en-Othe

Collecte des sacs jaunes : hameaux et écarts collectés le même jour que le centre-bourg sauf pour la commune d'Aix-en-Othe.



MES INFOS DÉCHETS

GESTION DES DÉCHETS : LES CHIFFRES 2022



Déchets résiduels
1 842 t

Emballages et papiers



369 t

Erreurs de tri
68 t



Verre

354 t

Tous flux confondus



2 247 t

dont 310 t collectés gratuitement par des filières de recyclage

ASTUCE



La CCPO fournit des sacs jaunes mais vous pouvez utiliser un bac pour la collecte sélective. Ce bac doit être normé (NF EN-840) pour pouvoir être vidé par le lève-conteneur du camion. Il doit également disposer d'un couvercle jaune (acheté, peint ou encore un sac jaune recouvrant le couvercle) pour être clairement identifié par le collecteur.

RAPPEL : TRI DES CARTONS BRUNS



Le camion collectant les sacs jaunes accepte les petits cartons bruns. **Attention : les cartons mouillés deviennent impropres au recyclage. L'opérateur peut donc les refuser à la collecte lors d'épisodes de pluie.**

Les cartons bruns de grandes tailles (ex : télévision) ou en grande quantité (ex : lors d'un déménagement) doivent être déposés à la déchèterie. Ils doivent être préalablement vidés de leur contenu (films plastiques et polystyrène de calage).

DÉCHÈTERIE : HORAIRES

Hiver (octobre à mars)	Été (avril à septembre)
Du mardi au samedi 8h30-12h00 13h30-17h00	Du mardi au samedi 8h30-12h00 13h30-17h30

Fermée les lundis, dimanches & jours fériés

ACTUALITÉ : LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

► Que dit la réglementation ?

La loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) impose le tri à la source des biodéchets pour tous à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour répondre à cette obligation, les collectivités peuvent organiser une collecte dédiée, développer une gestion de proximité (compostage) ou faire un mixte de ces deux solutions.

► Les biodéchets, c'est quoi ?

Les biodéchets comprennent les déchets de jardin (« déchets verts ») et les déchets de cuisine et de table (épluchures et restes alimentaires). Les déchets organiques représentent, au niveau national, 30% de la poubelle ménagère.



► Comment on fait en Pays d'Othe ?

La CCPO est lauréate du Fonds vert pour la mise en place du tri à la source des biodéchets par la gestion de la proximité (la collecte serait une solution plus coûteuse pour notre territoire rural). Cette aide va permettre notamment : l'achat de broyeurs qui seront mis à disposition des usagers et le déploiement de composteurs collectifs. La CCPO proposera en parallèle aux usagers des composteurs individuels à bas coût. La CCPO se fixe pour objectif de réaliser l'ensemble de ces actions sur 3 ans.

► Concrètement en 2024 : pour mes déchets de cuisine et de table ?

Vous compostez déjà ? Très bien ! On vous encourage à continuer.
Vous ne compostez pas encore ? Tant que la CCPO n'aura pas déployé les actions ci-dessus, ces déchets continueront à être collectés. A terme, ils ne devront plus être jetés dans les poubelles.

Et mes déchets verts ?

Les déchets de jardin sont déjà interdits dans les poubelles ménagères. Ils doivent idéalement être gérés sur place (en paillage ou autre), à défaut déposés à la déchèterie.



UNE QUESTION ? UN PROBLÈME DE COLLECTE ?

Communauté de Communes du Pays d'Othe

27 avenue Tricoche Maillard
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS

☎ 03 25 46 70 63 ✉ environnement@cc-po.fr



cdc-pays-othe.fr



CCPaysOthe

